



Favoriser une **croissance économique**
équitable par la promotion de la **pêche durable**
dans la région AE-AA-IO

Atelier de validation de l'étude sur le système d'enregistrement pour une pêche artisanale durable dans la région du sud-ouest de l'océan Indien

20 – 21 mai 2024 | Antananarivo – Madagascar

Promu et financé par



UNION EUROPÉENNE

Partenaires de mise en oeuvre



COMMISSION DE
L'Océan Indien



Aperçu de la pêche artisanale MADAGASCAR

Selon le code de la pêche et de l'aquaculture:

- Pêche artisanale (ou petite pêche): activité de pêche pratiquée à l'aide d'embarcation non ou motorisée dont la puissance de moteur est inférieur à 15 cv ou pêche à pieds
- Pêche côtière
- Capture destinée à la nourriture ou commercialisation
- Petite pêche maritime (source enquête cadre 2012, MPRH)
 - aux environs 62,000 pêcheurs;
 - 1650 villages; 58 102 ménages;
 - Pirogues: 33.500
- Source d'emploi: aux environs de 85.000 emploi direct
- Contribution au PIB (7% pour le secteur pêche):
 - 35% pour le segment petite pêche
- Production annuelle: 147.365 tonnes (MPEB, 2019) dont 59% issus de la petite pêche maritime

Orientation politique de la pêche artisanale

- Avantages pour les pêcheurs professionnels

Orientation politique de la pêche artisanale:

- **PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA PETITE PÊCHE À MADAGASCAR (PAN-SSF)**

Un engagement politique établissant un plan directeur quinquennal pour la durabilité environnementale, économique et sociale à long terme du secteur. Le plan établit les principes, les objectifs et surtout les mesures concrètes qu'il faut mettre en œuvre entre 2024 et 2029 en vue d'assurer l'avenir durable de la petite pêche.

Les objectifs et mesures du plan s'articulent autour de 5 axes stratégiques assortis de cibles claires à atteindre d'ici 2029

Orientation politique de la pêche artisanale

- Avantages pour les pêcheurs professionnels

AVANTAGES POUR LES PECHEURS PROFESSIONNELS:

Les indicateurs dessus montrent que l'activité de la petite pêche pourraient:

- constituer un levier pertinent de développement des communautés
- exploitation rationnelle et durable des produits halieutiques
- constituer une source de revenus non négligeables pour les pêcheurs

Constatation: un grand besoin de restructuration. La structure de gouvernance demande une organisation du niveau local et national.

La structuration pourrait constituer un socle pour le développement de chaque filière de la petite pêche plus particulièrement dans:

- l'amélioration de la chaîne de valeur
- réduction des pertes après captures

De telles organisations aideraient les pêcheurs dans l'organisation de la vente de leurs produits de pêche et renforceraient leur collaboration avec les collecteurs tendant à un commerce équitable.

Profil du pêcheur et des unités de pêche

- Pêche côtières
- Activité pratiqué à pieds ou embarcation motorisée ou non motorisée
- Accès libre mais conditionné par la détention des cartes pêcheurs et marquage des embarcations utilisées pour la pêche

- Unités de pêche:

Trois catégories d'engin de pêche: lignes, filets et autres engins.

La ligne est la plus répandues parmi les 3 catégories

La ligne: palangres, la ligne de traîne, la ligne simple

Filets: Filets à grande maille pour la capture des grands pélagiques (thons etc.); senne, petit chalut, épuisette, filet maillant droit de différentes mailles)

Autres engins: engins à pièges (nasse, casier, barrage), engin à crabes (crochets, balance à crabe), des harpons

Enregistrement des pêcheurs artisans

- Article 24 de la code: Toute personne pratiquant la petite pêche dans les eaux sous juridiction malagasy doit être en possession de carte pêcheur
- La Direction Régionale de la Pêche délivre les cartes pêcheurs et responsable de l'enregistrement au niveau de chaque direction respective.
- Etude en cours sur l'enregistrement des petits pêcheurs

Législation en vigueur

Code de la Pêche et de l'Aquaculture: Loi 2015-053 du 03 février 2016
Cet loi met en valeur la gouvernance communautaire (article 14)

Article 23: « toutes personnes pratiquant la petite pêche dans les eaux sous juridiction malagasy doit être en possession d'une carte pêcheur et/ou avoir une embarcation immatriculé »

Arrêté 2056/2009 du 06/02/2009 portant établissement de la carte professionnelle de pêcheur pour la pêche traditionnelle maritime

Arrêté 49 898/2009 portant marquage des pirogues et embarcations utilisées pour une activité de pêche.

Contraintes, lacunes et défis de la pêche artisanale - accès libre?

- Difficulté pour obtention des données de captures vu l'éloignement des villages de pêche
- Surexploitation de certains espèces exploités par les petits pêcheurs
- Accentuation de phénomène de migration du fait que la pêche est sous régime accès libre qui nécessite une réelle gestion impliquant les communautés locales.

Prochaines étapes

- Amélioration de système d'enregistrement des petits pêcheurs
- Amélioration de l'enregistrement des embarcations de pêche
- Obtention des données CPUE pour établissement des mesures de gestion efficace



Favoriser une **croissance économique**
équitable par la promotion de la **pêche durable**
dans la région AE-AA-IO

MERCI

Promu et financé par



Partenaires de mise en oeuvre



COMMISSION DE
L'Océan Indien

